

M. Trudeau: Je viens justement de répondre à la question, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: Compte tenu des graves problèmes que pose actuellement pour tous les Canadiens le coût élevé de la vie, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement est prêt à donner l'exemple en appliquant, dans le cadre de sa compétence, des lignes directrices en ce domaine?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois avoir indiqué, il y a de cela quatre ans, que dans la lutte à l'inflation nous étions vraiment disposés à recommander l'établissement de lignes directrices et à les appliquer nous-mêmes.

L'AUGMENTATION DES TARIFS DE BELL CANADA—
DEMANDE DE SUSPENSION ET D'ÉTUDE PAR LE
GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je m'adresse au ministre des Communications. Compte tenu de la décision rendue vendredi dernier par la Commission canadienne des transports, je demande au ministre s'il a eu le loisir d'étudier la décision et s'il songe à prendre des dispositions pour suspendre l'application de cette décision jusqu'à ce que le gouvernement ait eu le temps d'en étudier la teneur et de prendre certaines mesures à cet égard.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, comme vient de le dire le premier ministre, la question est à l'étude. L'honorable député sait que le Parlement a jugé bon de confier la réglementation à un organisme autonome, soit la Commission canadienne des transports. Il sait aussi que le gouvernement, c'est-à-dire le Gouverneur général en conseil, ne peut décider de modifier, suspendre ou rescinder une décision que s'il existe une raison extrêmement sérieuse d'agir ainsi, par exemple, si la décision est fondée sur un principe faux ou sur des erreurs de faits graves.

Quand j'ai connu cette décision, comme tous les députés d'ailleurs, vendredi dernier, j'ai fait comme on fait normalement au ministère des Communications dans le cas de toutes ces décisions: J'ai demandé aux cadres supérieurs du ministère de déterminer, dans les plus brefs délais possibles, si une intervention du gouvernement est justifiée. Quand j'aurai en main les conclusions de cette étude et des délibérations du gouvernement, je pourrai répondre, en cette enceinte, à la question de l'honorable député.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je comprends très bien les commentaires du ministre, mais comme la Commission canadienne des transports déclare vers la fin que les hausses tarifaires s'appliqueront une semaine après le dépôt des tarifs auprès de la Commission, et comme cela peut se faire très prochainement et enfin, comme une fois adoptés, le gouvernement éprouverait beaucoup de difficultés à les modifier ou à les ramener à leur ancien taux, le ministre étudie-t-il actuellement—favorablement, je l'espère—la possibilité de suspendre l'application de cette décision afin que lui-même et ses collègues aient le temps de penser à ce qu'ils pourraient faire à ce sujet?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, pour recommander au gouvernement, ne fût-ce que de suspendre cette décision, ce que je viens de dire doit se vérifier. Il

Questions orales

faut certainement qu'il existe une raison extrêmement importante. Il existe très peu de précédents en cette matière. En vertu de la philosophie du gouvernement, et même du Parlement, les commissions quasi judiciaires sont indépendantes du pouvoir exécutif, autant qu'il est possible, et le gouvernement s'efforce de respecter cette autonomie. Cependant, comme je l'ai dit, j'ai demandé, pour ce qui me concerne, aux fonctionnaires supérieurs du ministère d'étudier la question dans les meilleurs délais, et je n'ai pas du tout l'intention de retarder la prise de décision à ce sujet.

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: La présidence donnera la parole au député de York-Sud pour une deuxième ou troisième question supplémentaire et le député d'Egmont pourra ensuite intervenir. S'il y a d'autres questions supplémentaires, j'accorderai la parole au député après avoir donné la chance à un représentant de l'autre parti à ma droite de poser une question. Pour l'instant, le député de York-Sud a la parole.

• (1430)

M. Lewis: Puis-je demander au ministre si, étant donné que la loi non seulement a établi la Commission canadienne des transports et lui a accordé une certaine autorité, mais encore autorise le gouverneur en conseil à modifier ou à révoquer toute décision de cette Commission, et étant donné que le Parlement a dû accorder cette autorité au gouvernement afin que celui-ci puisse s'en servir lorsque les conditions voulues le justifient, et étant donné d'autres faits que j'ai cités dans ma dernière question, il pourrait garantir une réponse à la Chambre dans un délai d'une semaine à compter d'aujourd'hui, avant que les nouveaux tarifs ne doivent entrer en vigueur.

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Je puis promettre, monsieur le président, de faire à cette fin tout ce qui est en mon pouvoir, mais je crois qu'il serait présomptueux de promettre que d'ici cinq jours, ce qui est la durée du délai qu'indique le député, l'étude du ministère sera terminée. Je ne saurais l'assurer de cela; je ne puis que l'assurer que je vais faire diligence.

L'AUGMENTATION DES TARIFS DE BELL CANADA—
DEMANDE DE NOMINATION D'UN DÉFENSEUR DES
INTÉRÊTS DU PUBLIC

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme ces récentes hausses et d'autres décisions prises par la Commission canadienne des transports sont manifestement le fait de lacunes dans le fonctionnement de la Commission, en ce sens que le public a peu de chances d'avoir des représentants qui puissent plaider aussi efficacement sa cause que ceux de la Compagnie Bell du Canada et autres, le premier ministre et ses collègues songent-ils à présenter une mesure législative pour que toutes ces commissions impartiales, comme la Commission canadienne des transports, puissent entendre, à l'occasion de requêtes comme celles de Bell Canada, des gens qui représenteraient l'intérêt public et plaideraient sa cause tout aussi efficacement que les représentants des